

CONCOURS
CONDITIONS ET RÈGLEMENTS OFFICIELS BIKINI VILLAGE
« Gagnez votre aventure de surf pour 2 à Tofino + une (1) carte-cadeau
Bikini Village de 500\$ »

Les marques de commerce, logos et marques de service « BIKINI VILLAGE » ET « RIP CURL ») figurant sur le site web et en boutique dans le cadre de ce concours sont des marques, déposées ou non, de Boutique La Vie en Rose Inc. et Rip Curl Inc., respectivement.

1. DESCRIPTION DU CONCOURS ET PARTICIPATION :

1.1 **Date d'entrée en vigueur** : Le Concours « Gagnez votre aventure de surf pour 2 à Tofino + une (1) carte-cadeau Bikini Village de 500\$ » débute le lundi 15 juin 2026 à 0 H am (HNE).

1.2 **Date limite** : Le Concours se termine le dimanche 5 juillet 2026 à minuit (HNE). La période comprise entre la date de début et la date de fin du Concours est ci-après appelée la « Période du Concours ».

1.3 **Organisateur** : Le commanditaire du Concours est Boutique La Vie en Rose Inc., faisant affaire sous le nom Bikini Village (le « Commanditaire »). Rip Curl est un fournisseur de prix du Concours. Boutique La Vie en Rose Inc., faisant affaire sous le nom Bikini Village est responsable de l'administration du Concours, de la vérification du gagnant et Rip Curl est responsable de la remise de la portion du prix «Gagnez votre aventure de surf pour 2 à Tofino» et Bikini Village est responsable de la remise de la carte-cadeau. Toute question concernant le Concours doit être adressée au Commanditaire.

1.4 **Admissibilité** : Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de leur participation au Concours. Le Concours n'est pas ouvert aux employés de Bikini Village, ni au du Fournisseur du prix, ni à ceux de leurs sociétés affiliées, commanditaires affiliés, agences de publicité et de promotion, ni à toute personne résidant avec l'une de ces personnes, ni à tout membre de leur famille immédiate vivant sous le même toit.

1.5 **Comment participer**

Bikini Village site web : Pour participer au Concours, le participant devra visiter la page du concours sur le site web de Bikini Village : <https://www.bikinivillage.com/fr/concours> (le « Site du Concours ») et remplir en entier le formulaire officiel de participation en ligne, puis le soumettre durant la Période du Concours. Pour accéder au lien vers le formulaire de participation, les participants peuvent numériser le code QR disponible en boutique ou cliquer sur la page du concours de Bikini Village. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la Période du Concours.

2 LES PRIX

2.1 **Les Prix :** Un total d'un (1) prix (le « Prix ») sera remis durant le Concours par Bikini Village et Rip Curl.

2.2 **Le prix consiste en :** une (1) aventure de surf de quatre (4) nuits à Tofino, incluant une (1) leçon de surf pour 2 personnes, offerte par Rip Curl, ainsi qu'une (1) carte-cadeau Bikini Village, offerte par Bikini Village.

- Vols aller-retour pour deux (2) personnes au départ de toute grande ville canadienne vers Vancouver, Colombie-Britannique.
- Transport vers Tofino inclus (traversier et voiture de location fournis).
- Valide pour un voyage jusqu'au 31 juillet 2027. Sous réserve de disponibilité.
- Séjour de quatre (4) nuits dans un hôtel à Tofino
- Une (1) carte-cadeau Bikini Village d'une valeur de 500 \$ CAN
- Une (1) leçon de surf pour deux (2) personnes, incluant la location de combinaisons isothermiques et de planches de surf

Les préparatifs et les frais de voyage vers et depuis l'aéroport sont à la charge du gagnant.

Une valeur totale approximative de : 4,000 \$ CAN

2.3 **Les conditions rattachées au Prix sont :**

- a) Le choix de la compagnie de voyage ou aérienne est à la seule discrétion de Rip Curl.
- b) Les réservations seront sujettes à la disponibilité de la compagnie aérienne au moment de la réservation. Les termes et conditions du transporteur aérien sont applicables. Les taxes, droits aéroportuaires, droits douaniers, taxes d'entrée, carte touristique, surcharges, frais d'assurance, frais de vaccination, assurance voyage personnelle et frais de documentation de voyage ne sont pas inclus dans le Prix et relèvent de la responsabilité unique du Gagnant. Toutes dépenses personnelles occasionnées dans le cadre du voyage, que cela soit avant, durant ou à la suite du voyage, sont également aux frais du Gagnant.
- c) À la date du voyage, le Gagnant doit légalement avoir le droit de sortir et de rentrer au Canada ainsi qu'à sa destination. Ce dernier est entièrement responsable d'obtenir, à ses frais, toute documentation nécessaire au voyage tel que requise par les autorités concernées, incluant sans limitation, les visas, passeports et certificats de vaccination. Ceux-ci doivent être obtenus avant le départ. Le Gagnant s'engage à respecter les dates de validité du Concours et accepter toute alternative proposée par Rip Curl, le cas échéant. Aucune prolongation ou altération du séjour ne sera permise. Rip Curl se réserve le droit d'offrir un prix qu'elle considère comparable quant à sa qualité si le Prix, pour quelque raison, n'est plus disponible.
- d) Le Prix doit être accepté tel qu'offert et n'est pas échangeable, transférable ou monnayable. Dans l'éventualité où le Prix n'est pas accepté en conformité avec les conditions y étant attachées, le Prix sera réputé déchu.
- e) Bikini Village ainsi que l'ensemble de ses partenaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, membres, commanditaires, mandataires, représentants, successeurs et ayants droits respectifs n'assumeront en aucun temps aucune responsabilité de quelque

- nature que ce soit pour tout report, retard ou annulation du vol ou de toute autre composante du Prix pour toute raison quelle qu'elle soit, dont, notamment, mais sans s'y limiter, les conditions climatiques, le bris ou le défaut d'équipement. À cet égard, le Gagnant du Prix renonce, par les présentes, à tout recours, quel qu'il soit, présent, futur ou éventuel, envers Bikini Village ainsi que l'ensemble de ses partenaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, membres, commanditaires, mandataires, représentants, successeurs et ayants droits respectifs relativement à l'objet des présents Règlements.
- f) Toute dépense non expressément mentionnée ci-dessus comme étant incluse dans le Prix sera assumée exclusivement par le Gagnant et/ou son compagnon de voyage, le cas échéant.
 - g) La carte-cadeau Bikini Village de 500 \$ CAN incluse dans le Prix est assujettie à toutes les modalités et conditions qui s'y rattachent.
 - h) Le Gagnant accepte d'être contacté par Bikini Village et Rip Curl ainsi que par leurs employés, agents, représentants et contractuels respectifs, selon les besoins, pour la bonne conduite et l'administration du Concours ainsi que pour l'attribution et l'utilisation du Prix.
- 2.4 **Tirages** : Le Prix sera octroyé via un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues durant la période du Concours. Le tirage aura lieu le jeudi 9 juillet 2026 à approximativement 9 h 00 (HNE), à Montréal, Québec. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues durant la Période du Concours.
- 2.5 **Annnonce du Gagnant** : Le nom, la ville et la province de résidence du gagnant pourront être diffusés sur les pages Instagram et Facebook de Bikini Village et Rip Curl, ainsi que sur d'autres plateformes, telles que les infolettres, à la discrétion de Bikini Village et Rip Curl, et seront également disponibles sur demande au public, conformément au présent paragraphe. Pour ce faire, veuillez envoyer votre demande par courriel à mybikinistory@bikinivillage.com ou par la poste au siège social de Bikini Village situé au 3055, rue Viau, Montréal (QC) H1V 3J5, avec la mention « Concours Gagnez votre aventure de surf pour 2 à Tofino + une (1) carte-cadeau Bikini Village de 500\$ ». Ces demandes doivent être envoyées par courriel à Bikini Village entre le 15 juin et le 5 juillet 2026 inclusivement.

3. RÈGLES GÉNÉRALES

- 3.1.1 **Vérification du gagnant potentiel avant d'être déclaré gagnant confirmé du prix** : Avant d'être déclaré Gagnant, le participant sélectionné devra répondre correctement à une question réglementaire d'habileté mathématique (qui pourra, à la seule et entière discrétion de Bikini Village et Rip Curl, être administrée en ligne, par courriel ou par tout autre moyen électronique). Rip Curl se réserve également le droit d'exiger une preuve d'identité ou toute autre validation de l'admissibilité du participant sélectionné à participer au Concours et à recevoir le Prix.
- 3.2 **Contact du Gagnant** : Le Gagnant, dont le nom sera pigé au sort lors du Tirage sera joint par courriel à la discrétion de Bikini Village. Après avoir établi le contact avec le Gagnant et s'être acquitté des formalités requises, le Gagnant recevra son prix. Si Bikini Village est incapable, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage, de joindre le participant dont la participation a été sélectionnée,

celui-ci pourra être disqualifié, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, et dans un tel cas : (a) le Commanditaire se réserve le droit de sélectionner au hasard un autre gagnant potentiel parmi les autres participations admissibles reçues durant la Période du Concours, auquel cas le processus de communication, de question d'habileté et de remise des formulaires de décharge signés sera répété conformément aux présents Règlements, et le nouveau gagnant potentiel devra se conformer pleinement aux exigences des présents Règlements, sous peine de disqualification; et (b) le gagnant potentiel disqualifié n'aura aucun recours contre Bikini Village. La décision de sélectionner un gagnant potentiel de remplacement, et le nombre de fois que ce processus sera répété relèvent de la seule et entière discrétion du Commanditaire.

3.3 **Prix alternatif** : Si Bikini Village et Rip Curl sont incapables d'attribuer le Prix (ou toute partie de celui-ci) pour des raisons indépendantes de leur volonté, Bikini Village et Rip Curl se réservent le droit (sans y être tenue) d'attribuer un prix de remplacement, ou une composante de prix, de même nature et de valeur approximative égale ou supérieure ou, à sa seule discrétion, de substituer au Prix (ou à une partie de celui-ci) un montant monétaire équivalent. Le Prix doit être accepté tel quel par le gagnant. Pour plus de certitude, Bikini Village et Rip Curl ne seront pas tenues d'accepter ou d'effectuer quelques substitution ou modification que ce soit, ni de permettre un transfert, ni d'offrir une alternative en argent au Prix. Les documents émis au nom du Gagnant ne sont ni transférables ni modifiables. Si le Gagnant refuse ou est incapable d'accepter le Prix pour quelque raison que ce soit, il ne recevra aucun prix de remplacement ni aucune forme de compensation.

3.4 **Décharge du gagnant et utilisation du nom, de l'image, etc.** : À titre de condition pour être confirmé Gagnant et recevoir le Prix, le gagnant potentiel sélectionné au hasard devra répondre correctement à la question d'habileté requise et signer un formulaire de décharge et de renonciation confirmant : (i) qu'il se conforme aux présents Règlements et qu'il satisfait aux exigences d'admissibilité; (ii) qu'il accepte le Prix tel qu'attribué et qu'il libère et exonère les Parties libérées de toute responsabilité relativement à toute blessure, accident, perte ou décès liés à tout aspect du Prix ou du Concours; et (iii) qu'il consent à l'utilisation par Bikini Village et Rip Curl, de ses photographies, de ses images, de sa voix, de ses déclarations concernant le Prix et de son lieu de résidence (ville et province), sans aucune forme de compensation et sans limite de durée, dans tous les médias et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou autres, à la discrétion de Bikini Village et Rip Curl. Le Gagnant du Concours disposera de cinq (5) jours ouvrables suivant la réception des formulaires de décharge pour les retourner dûment signés à Bikini Village par la poste à : Bikini Village, 3055, rue Viau, Montréal (QC) H1V 3J5, ou par courriel à mybikinistory@bikinivillage.com. À défaut de retourner les formulaires de décharge dûment signés dans le délai prescrit, le Gagnant sélectionné sera disqualifié et, dans un tel cas : (a) le Commanditaire «Bikini Village et Rip Curl» se réserve le droit de sélectionner au hasard un autre gagnant potentiel parmi les autres participations admissibles reçues durant la Période du Concours, auquel cas le processus de communication, de question d'habileté et de remise des formulaires de décharge signés sera répété conformément aux présents Règlements, et le nouveau gagnant potentiel devra se conformer aux exigences des présents Règlements, sous peine de disqualification; et (b) le gagnant potentiel disqualifié

n'aura aucun recours contre Bikini Village et Rip Curl. La décision de sélectionner un gagnant potentiel de remplacement, et le nombre de fois que ce processus sera répété relèvent de la seule et entière discrétion de Bikini Village et Rip Curl.

- 3.5 **Exclusion de responsabilité :** En participant au Concours, tous les participants conviennent que les Parties libérées ne peuvent être tenues responsables de tout dommage matériel ou corporel pouvant être lié de quelque manière que ce soit au Prix attribué dans le cadre du Concours. Ni Bikini Village ni Rip Curl n'assument de responsabilité dans un cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un événement ou d'une situation indépendante de leur volonté, ou en cas de grève, lock-out ou autre conflit de travail dans les établissements, organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours. Sans limiter la portée générale de ce qui précède.
- 3.6 **Fausse identité :** Toute participation soumise sous un nom d'emprunt, un pseudonyme ou une fausse identité sera réputée nulle et non avenue et pourra être rejetée par Bikini Village et Rip Curl. Les participations incomplètes et celles soumises avec plusieurs adresses, sous plusieurs identités ou au moyen de tout dispositif ou artifice permettant de participer plus d'une fois seront automatiquement nulles.
- 3.7 **Erreurs :** Les Parties libérées ne seront pas tenues responsables de toute erreur, transcription incorrecte ou inexacte, transmission ou perte d'information d'un participant, ni de toute défaillance du site Web du Concours durant la Période du Concours ou de toute autre difficulté technique de quelque nature que ce soit, notamment en raison d'une défaillance de serveur, de réseau, de matériel ou de logiciel. Bikini Village et Rip Curl se réservent le droit, à leur seule et entière discrétion, de retirer, modifier ou suspendre ce Concours (ou de modifier les présents Règlements) de quelque manière que ce soit, en cas de cause indépendante de sa volonté raisonnable qui entrave la bonne tenue du Concours comme prévu aux présents Règlements, notamment toute erreur, tout problème, toute altération, toute intervention non autorisée, toute fraude ou toute défaillance de quelque nature que ce soit. Toute tentative visant à compromettre le fonctionnement légitime du Concours de quelque manière que ce soit (tel que déterminé par Bikini Village et Rip Curl à leur seule et entière discrétion) peut constituer une violation des lois civiles et criminelles et, si une telle tentative est faite, Bikini Village et Rip Curl se réservent le droit d'exercer des recours et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Bikini Village et Rip Curl se réservent le droit, à sa seule et entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours, ou de modifier les présents Règlements (y compris l'ajustement de tout échéancier), de quelque manière que ce soit, sans préavis ni obligation, en cas d'erreur, de problème, d'altération, d'intervention non autorisée, de fraude ou de défaillance de quelque nature que ce soit, ou pour toute autre raison. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, Bikini Village et Rip Curl se réservent le droit, à sa seule et entière discrétion, d'administrer une autre épreuve d'habileté qu'il juge appropriée selon les circonstances et/ou afin de se conformer à la loi applicable.
- 3.8 **Renseignements personnels :** Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du Concours ne pourront être utilisés qu'aux seules fins de l'administration

du Concours, et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

- 3.9 **Annonce du Concours** : Le Concours sera annoncé sur le site Web de Bikini Village, sur la page Instagram (@bikinivillage), sur la page Facebook de Bikini Village (www.facebook.com/bikinivillage) et/ou sur d'autres plateformes et en magasin de Bikini Village du 15 juin au 5 juillet 2026, et pourra également être annoncé par d'autres moyens.
- 3.10 **Règlements du Concours** : Les règlements du Concours sont disponibles dans leur intégralité sur le Site du Concours, et une copie complète peut être obtenue sur demande par écrit à l'adresse suivante : « Concours Gagnez votre aventure de surf pour 2 à Tofino + une (1) carte-cadeau Bikini Village de 500\$ », Bikini Village, 3055, rue Viau, Montréal (QC) H1V 3J5.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.